

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21/03/2024

Date de convocation : 14/03/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Pascal MURIGNEUX

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Yoan MAMMERI, Guillaume SOUBEYRAND

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionel RICHARD

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

N° 03.03.24

OBJET : APPROBATION CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA « LE CREUX DU LOUP » AU 31/03/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de zone artisanale est ajourné compte tenu du coût important de l'aménagement. De ce fait, l'existence du budget annexe ZA n'a plus lieu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clore le dit budget au 31/03/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï L'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré

1° - DECIDE de clore le budget annexe ZA « Le Creux du Loup » en date du 31 Mars 2024.

2° - CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution et de la poursuite de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 069-216900621-20240321-03_03_24-DE

Berger
Levrault

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX